



Un apprenant recevant son diplôme de main du gouverneur

La promotion baptisée “ Covid-19 “ par les apprenants aux métiers agro-pastoraux eux-mêmes de l'Eta-Cra-Efsc d'Ebolowa pour le compte de l'année académique 2019-2021 recevaient leurs parchemins des mains des autorités présentes ce mercredi, 11 Août 2021 à la salle des fêtes du même nom sous le thème : ? Entrepreneuriat et employabilité dans l'exploitation des chaînes de valeurs agricoles ?.

Au terme de 02 années de dur labeur et de privation, une cuvée de techniciens supérieurs en conseils agro-pastoraux et gestion des entreprises coopératives, techniciens d'agricultures et agents techniques d'agriculture classique viennent d'être mis sur le marché prêt à l'emploi. La cérémonie était placée sous le haut patronnage du gouverneur de la région du Sud Félix Nguélé Nguélé en présence du délégué régional du Minader et du Minepia du sud, des directeurs des trois écoles déformation professionnelles de la foule de récipiendaires qu'accompagnait famille, amis et connaissances.

La leçon inaugurale dite par le Dr Isidore Bikoro, enseignant-chercheur à l'université de Douala et par ailleurs Directeur du centre Africain d'éveil entrepreneurial et consultant en développement des Pme avait pour thème l'entrepreneuriat et l'employabilité dans l'exploitation des chaînes de valeurs.

Dans leurs mots les apprenants ont formulé des doléances pour un recrutement direct au sein

de la fonction publique ou des collectivités territoriales décentralisées. Cependant pour leurs enseignants ils étaient désormais capables de créer leur entreprises mais également capables d'encadrer ou d'accompagner les organisations de producteurs agro-pastoraux.

Selon Marceline Nadia Ambomo lauréate du cycle de Technicien Supérieur en gestion des entreprise coopératives : "**Je compte me lancer dans l'entrepreneuriat, c'est à dire m'auto-employer et pourquoi pas être intégrer dans la fonction publique**". C'est ainsi prêt de 600 jeunes diplômés qui arrivent au bout d'une formation en quête d'emploi à défaut de s'auto-employer soi-même. Puissent donc les fleurs tenir la promesse des fruits.